

Compte-rendu première réunion publique

7/09/2026 à 18h

Participants : SAS DELMONICO DOREL : Florent DOREL Directeur

Hadrien DESCORMES responsable du dossier

Paul FERRAGUT responsable du site

10 participants dont M.GILLES Daniel vice-président de la CCVD

M.DUPRE Noël représentant la Fédération de la Pêche

Mme FLIPO Blandine journaliste au Crestois

Henri VIGIER, commissaire-enquêteur désigné par le tribunal administratif de Grenoble, assisté d'un collègue Bernard MAMALET pour la prise de notes, introduit la séance en indiquant l'objet de cette rencontre et en présentant les différents intervenants.

A l'occasion de cette présentation, il insiste sur l'indépendance et la neutralité du commissaire-enquêteur vis-à-vis du porteur de projet.

En introduction il rappelle la procédure nouvelle de la consultation parallélisée résultant de la loi Industrie verte de novembre 2023. Il insiste sur le fait que par rapport à la procédure classique de l'enquête publique, le projet peut être amendé afin de tenir compte des différents avis qui vont être produits pendant la période de consultation, dont ceux du public.

Cela l'amène à détailler le registre numérique (registre-dematerialise/7484) qui permet la consultation et le téléchargement de l'intégralité du dossier ainsi que le dépôt des contributions.

A ce jour, après une semaine de début de la consultation, le registre a compté plus de 300 visites dont près de 200 visiteurs ont téléchargé des documents mais aucune contribution n'a été déposée.

La parole est ensuite donnée à Florent DOREL qui présente son groupe. Il insiste sur le fait qu'il s'agit d'une entreprise familiale drômoise intervenant sur un ensemble d'activités allant de l'extraction, à la fabrication, au transport, à la distribution, au recyclage, à la revalorisation...

A la demande d'un participant, il détaille l'exemple de réutilisation des matériaux à la ZAC du Pas de Lauzun à Aouste sur Sye.

Intervient ensuite Hadrien DESCORMES pour la présentation détaillée du projet de renouvellement d'autorisation et d'extension de la carrière d'Eurre.

Les questions du public ont surtout porté sur le futur réaménagement de la zone d'extraction.

A ce sujet il est rappelé que le terrain appartient à la commune d'Eurre (qui perçoit à ce titre un loyer annuel). Ainsi à l'expiration de la durée des 10 ans d'exploitation, la société s'engage à réaménager les terrains durant les deux années qui suivent. La mairie deviendra alors la gestionnaire du futur site. Elle décidera, en liaison avec la CCVD, de l'exploitation retenue, en particulier pour le futur étang de loisirs.

A la question de savoir si DELMONICO DOREL a déjà l'expérience d'un réaménagement de carrière, il est fait référence au site des Petits Robins à Livron en bord du Rhône. Pour ce faire la société s'appuie sur des spécialistes et notamment des associations de pêche. Localement les liens sont évidemment étroits avec la réserve des Ramières. Le vice-président de la CCVD présent confirme que les prescriptions de la réserve sont bien prises en considération.

L'étude des différents impacts consécutifs au projet est ensuite présentée.

Les questions ont porté sur les précautions à prendre pour le retour à la production agricole d'une partie du site. En réponse il est indiqué que par-dessus les matières inertes qui serviront sur 5 à 6 mètres à combler les zones d'extraction, sera déposée la terre végétale sur environ 1 mètre. Les procédures de stockage et d'épandage de cette terre végétale seront conduites en respectant un protocole élaboré par la Chambre d'Agriculture de la Drôme.

Le niveau de la nappe phréatique donne lieu à questionnement. Il est répondu que de nombreuses sondes piézométriques sont dès à présent en place et que les relevés mensuels sont communiqués à la réserve des Ramières.

A noter que grâce au recyclage effectué, la consommation réelle d'eau est bien inférieure aux 30 000 m3 de prélèvement autorisés.

En réponse à une question sur une éventuelle demande de renouvellement d'exploitation au terme des 10 ans, il est répondu qu'après 50 ans d'exploitation, le site sera très vraisemblablement épuisé.

Faute de nouvelles questions, Henri VIGIER reprend la parole pour rappeler les deux prochaines permanences qui seront tenues en mairie les 10 septembre et 23 octobre.

De plus, la seconde réunion publique est planifiée pour le 17 novembre. Elle permettra d'informer sur les différents avis reçus dont celui de l'Autorité Environnementale, sur les réponses apportées par le porteur du projet et les éventuelles modifications apportées au projet initial.

La réunion est clôturée à 19h10

